



RAPPORT ANNUEL  
D'AVANCEMENT  
EITI 2015

*Secrétariat Exécutif EITI Madagascar*

*Décembre 2016*

# SOMMAIRE

<b>ACRONYMES.....</b>	<b>2</b>
<b>1. PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EITI A MADAGASCAR .....</b>	<b>1</b>
<b>3. ÉVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE .....</b>	<b>2</b>
3.1 PRESENTATION PUBLIQUE DES RAPPORTS DE RECONCILIATION RELATIFS AUX ANNEES 2012 ET 2013 .....	2
3.2 RAPPORT DE RECONCILIATION RELATIF A L'EXERCICE 2014.....	3
3.3 ETUDES REALISEES PAR LE COMITE NATIONAL.....	4
3.3.1 <i>Transparence de la gestion des permis miniers.....</i>	<i>4</i>
3.3.2 <i>Transparence des informations géo-scientifiques.....</i>	<i>7</i>
3.4 SOUTIEN AU PROCESSUS DE RECONCILIATION .....	9
3.5 MISE A JOUR DU PLAN DE TRAVAIL 2015 ET 2016 (Cf. ANNEXE 1) .....	11
<b>4. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL .....</b>	<b>11</b>
<b>5. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'EITI .....</b>	<b>18</b>
<b>6. APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION, LE CAS ECHEANT .....</b>	<b>22</b>
<b>7. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS EITI.....</b>	<b>30</b>
7.1 Points forts identifiées dans le processus EITI durant l'année 2015.....	30
7.2 Faiblesses identifiées dans le processus EITI durant l'année 2015.....	30
<b>8. COUTS TOTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE (CF. ANNEXE 2) .....</b>	<b>31</b>
<b>9. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES .....</b>	<b>31</b>
<b>10. CE RAPPORT D'ACTIVITES A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ? .....</b>	<b>32</b>
<b>11. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE ET NOMBRE DES REUNIONS DURANT LA PERIODE CONCERNEE .....</b>	<b>32</b>
11.1 <i>Composition détaillée du Groupe Multipartite durant la période concernée.....</i>	<i>32</i>
11.2 <i>Réunions effectuées durant l'année 2015 et présences des membres du Comité National</i>	<i>33</i>
<b>12. PERSPECTIVES 2016.....</b>	<b>34</b>
<b>13. CONCLUSIONS .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE I .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE II .....</b>	<b>41</b>

## ACRONYMES

ANO	Avis de Non Objection
ANOR	Agence Nationale de l'Or
APPAM	Association Professionnelle des Pétroliers-Amont Malgache
BAD	Banque Africaine du Développement
BCMM	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
BPGRM	Base des données du Projet de Gestion des Ressources Minières
CNM	Comité National des Mines
DGM	Direction Générale des Mines
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative
FAM	Frais d'Administration Minière
GIE	Groupement des Industries Extractives
INSTAT	Institut National des Statistiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MDTF	Multi Donors Trust Fund
OSC	Organisation de la Société Civile
PAGI	Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PGRM	Projet de Gestion des Ressources Minières
SIG	Système d'Information Géographique
TDR	Termes de Références
TVA	Taxe de valeur ajoutée

## 1. PREAMBULE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE / EITI) est une initiative mondiale tripartite qui, sur une base volontaire, regroupe en son sein États et Gouvernements, Compagnies du Secteur Extractif et Organisations de la Société Civile.

Elle œuvre pour l'amélioration de la transparence et s'efforce de promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité dans la gestion et l'utilisation des revenus issus des ressources minières et pétrolières.

L'EITI a été lancée en 2002, à l'instigation de l'ancien Premier Ministre britannique Mr Tony BLAIR, lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à JOHANNESBURG.

Actuellement appliquée dans cinquante et un (51) pays, la Norme EITI regroupe un ensemble de sept (07) exigences qui doivent être satisfaites pour que chaque pays puisse être reconnu, initialement comme "Pays Candidat" puis, ensuite, comme "Pays Conforme" à l'EITI. L'application de cette norme et son suivi sont, dans chaque pays, assurés notamment par un Groupe Multipartite fonctionnel (Comité National) qui associe des représentants du Gouvernement, des Compagnies Extractives et des Organisations de la Société Civile et requiert leur participation pleine et active.

## 2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EITI A MADAGASCAR

Historiquement accepté comme "Pays candidat à l'EITI" en février 2008, MADAGASCAR a été rétrogradé au rang de "Pays Candidat Suspendu" en octobre 2011 du fait de la non-reconnaissance, par la Communauté Internationale, des Gouvernements de transition issus de la crise politique de 2009. MADAGASCAR a cependant poursuivi la mise en œuvre de la norme EITI grâce au soutien d'un Comité National actif et engagé et a pu continuer à bénéficier des missions de supervision du Secrétariat International de l'EITI. Suite à l'aboutissement d'un long processus de sortie de crise avec, en point d'orgue, l'élection d'un nouveau Président de la République, la suspension de MADAGASCAR a été levée le 06 juin 2014.

L'objectif de l'EITI MADAGASCAR est de traduire les principes et les exigences de l'EITI en une norme reconnue et appliquée au niveau national en matière de transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. L'EITI soutient en effet qu'une transparence renforcée dans la gestion des revenus issus des ressources naturelles peut contribuer à réduire la corruption. Ces revenus peuvent, en outre, impacter significativement la croissance de l'économie, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population.

La mise en œuvre de l'EITI repose sur deux (2) mécanismes principaux :

- La publication annuelle des versements effectués par les industries extractives à l'État (sur la foi des déclarations des entreprises) et des encaissements perçus par l'État (sur la foi des déclarations des entités étatiques), appuyés par des informations contextuelles du Secteur Extractif du pays. Chaque pays participant doit, ensuite, procéder à un rapport de rapprochement - élaboré par un auditeur indépendant - de ces deux (2) flux afin d'évaluer les éventuels écarts ;
- Le développement d'une Plateforme Multipartite destinée à promouvoir les réformes liées à la gouvernance du Secteur Extractif et à renforcer une approche axée sur le dialogue entre les Parties Prenantes. L'EITI encourage ainsi les débats publics autour de la question des recettes générées par l'exploitation des ressources non renouvelables et de l'utilisation desdites recettes.

### 3. ÉVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

Le plan de travail 2015 de l'EITI Madagascar, validé par le Comité National a été élaboré en tenant compte des réalités du secteur extractif.

A cet effet, 10 axes ont été identifiés, lesquels ont bénéficié des financements de la Banque Africaine de Développement à travers le PAGI (Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle), du Multi Donors Trust Fund (MDTF) géré par la Banque Mondiale et du Basket Fund dont le Gouvernement Malgache est le principal financier.

Pour l'année 2015, le budget total prévu et accepté par les trois bailleurs s'est élevé à 627 146 USD, et a été réparti comme suit :

- Banque Africaine de Développement : 293 300 USD
- Multi Donors Trust Fund : 243 846 USD
- Basket Fund : 90 000 USD

Si le fonds nécessaire pour financer les activités est disponible, malheureusement, le budget prévu pour la coordination du Secrétariat National qui devait être financé par le Basket Fund n'a pas été concrétisé. Ce fonds aurait dû permettre le paiement des honoraires du Secrétaire Exécutif, du Responsable de la Communication, de l'Assistant Administratif et Financier et du Webmaster/Informaticien.

Durant l'année 2015, seuls le Secrétaire Exécutif et l'Assistant Administratif et Financier ont assuré le fonctionnement de l'EITI et la mise en œuvre de son programme suite à la démission du Responsable de la Communication.

De Janvier à Mai 2015, leurs honoraires ont pu être payés grâce au solde du fonds du Basket Fund en 2014.

Vers mi-décembre 2015, afin de garantir la continuité du fonctionnement du Secrétariat Exécutif de l'EITI Madagascar, la Banque Africaine du Développement (BAD) a exceptionnellement accepté de payer leurs honoraires de Juin 2015 jusqu'au mois de Mars 2016.

En outre, des difficultés administratives et contextuelles dans la mise en œuvre des procédures au niveau des activités financées par le PAGI/BAD ont également affectée les réalisations des activités prévues pour 2015

Nonobstant le problème de financement et ces difficultés, les principales activités entreprises durant l'année objet du rapport, se résument comme suit :

#### 3.1 PRESENTATION PUBLIQUE DES RAPPORTS DE RECONCILIATION RELATIFS AUX ANNEES 2012 ET 2013

Une fois validée par le Comité National, une présentation publique des rapports de réconciliation a été organisée, suivie d'une séance de questions/réponses.

Après la présentation des rapports, les débats ont été principalement axés sur les points suivants soulevés par l'assistance :

- Confirmation du statut de Madagascar par rapport à l'EITI,
- Processus de validation de Madagascar à l'EITI,
- Projet de réforme du Code Pétrolier et Minier,
- Demande d'éclaircissements supplémentaires sur les écarts,
- Inaccessibilité au public des contrats pétroliers,

- Facilitation de la lecture du rapport EITI,
- Nécessité d'une étude sur l'utilisation des ressources perçues par l'Etat,
- Nécessité pour les sociétés civiles de pouvoir exploiter les rapports EITI aux fins de les expliquer au grand public,
- Nécessité d'étudier les problèmes fonciers dans les rapports EITI,
- Nécessité pour l'Etat de revoir sa politique de communication pour permettre aux intéressés de comprendre facilement les rapports.

Suite aux points soulevés ci-dessus, les clarifications suivantes ont été données par les membres du Comité National.

C'est le Secrétariat International qui décidera si Madagascar pourra encore ou non participer au processus de l'EITI.

Les travaux afférents à la validation de Madagascar seront effectués par un cabinet indépendant mandaté par le l'EITI international.

Durant l'exercice 2015, les projets de réforme des Codes Pétroliers et Miniers étaient en cours d'élaboration.

Les écarts mentionnés dans les rapports sont principalement dus à la non-participation de certaines sociétés extractives à l'EITI ainsi qu'au délai des travaux de réconciliation très limité alors que les flux à réconcilier sont considérables.

La publication des contrats pétroliers n'étant pas obligatoire mais encouragée pour ce qui concerne l'exercice 2015, l'Etat accepte le principe de les publier après aval des sociétés concernées.

Pour ce qui concerne la politique de communication, l'Etat est conscient du manque de communication et de la nécessité d'entreprendre des efforts afin que cette communication soit plus fluide autant que possible. C'est d'ailleurs l'objet des rapports EITI, lesquels constituent, en eux-mêmes un outil de communication.

Quant à l'utilisation des ristournes minières, les rapports 2012, 2013 donnent ces informations pour quelques communes concernées par le budget participatif.

Il a été confirmé que l'EITI a déjà commencé à vulgariser les textes (code pétrolier et code minier) et organisé des ateliers avec les sociétés civiles afin d'instaurer un débat et une réflexion sur les résultats des rapports.

### **3.2 RAPPORT DE RECONCILIATION RELATIF A L'EXERCICE 2014**

L'objectif était de réaliser la réconciliation des flux financiers entre les industries extractives et l'Etat pour l'exercice 2014 et recruter l'administrateur indépendant pour effectuer la réconciliation de l'exercice 2015.

Ces travaux sont financés par la BAD à travers le PAGI et les étapes suivantes ont été accomplies :

- Les Termes de Références (TDR) en vue du recrutement du cabinet réconciliateur ont été élaborés et approuvés par le Comité National le 27 Février, 2015,
- Les TDR en question ont reçu l'Avis de Non Objection (ANO) du PAGI, et l'appel à manifestation d'intérêt a été lancé en Mai, 2015,

- Une liste restreinte de 6 (six) cabinets a été validée par le Comité National et le PAGI et transmise à la BAD pour Avis de Non Objection (ANO), le 11 Juin, 2015. Il s'agit de FAIR LINKS, KPMG, PriceWaterHouseCooper, Ernst&Young, DELTA AUDIT & ASSOCIES, MOORE & STEPHENS,
- l'ANO de la BAD a été reçu le 16 Juillet, 2015,
- Une réunion avec les cabinets retenus dans la liste restreinte a été tenue le 18 Septembre, 2015,
- Ouverture des offres techniques le 6 Octobre, 2015,
- Ouverture des offres financières à la fin du mois d'Octobre, 2015.

L'obtention de l'ANO de la BAD sur le rapport d'évaluation, concernant le candidat retenu et sur le projet de contrat ainsi que l'avis du Comité National du Marché ont fait que le contrat avec le cabinet retenu n'a pas pu être signé pour la réalisation du rapport de réconciliation relatif à l'exercice fiscal 2014 qu'au mois de Mars 2016.

### 3.3 ETUDES REALISEES PAR LE COMITE NATIONAL

Conformément aux recommandations soumises dans les rapports précédents et aux nouvelles recommandations relatives à la mise en œuvre des nouvelles règles 2013 dans le cadre de la transparence et de la gouvernance du secteur extractif, le groupe multipartite (Comité National) a inclus entre autres, les études sur la transparence de la gestion des permis miniers au niveau du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) et celle de l'information géo-scientifique au niveau de la Direction de la Géologie parmi les objectifs prioritaires de son Plan de Travail 2015.

#### 3.3.1 Transparence de la gestion des permis miniers

Ce programme financé par le MDTF dont le fonds est administré par la Banque Mondiale a été initié suite au gel des permis miniers depuis 2009 et au dérèglement de la gestion des titres miniers.

Aussi, afin de contribuer à l'amélioration de la transparence dans les procédures d'octroi et de gouvernance des permis miniers, un consultant a été recruté par le Comité National pour faire le diagnostic du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM).

Ce diagnostic concerne la situation des titres miniers, l'organisation institutionnelle du BCMM, les procédures cadastrales, les ressources en matériels et équipements du BCMM, la situation financière et la viabilité du BCMM.

#### ● Principaux aspects ayant fait l'objet des travaux de diagnostic par le Consultant :

- Un examen des titres existants, y compris ceux qui sont en instance, et des éventuels chevauchements entre titres.
- Une revue des propositions de modification du cadre juridique.
- Une revue du modèle organisationnel.
- Une revue des procédures et des pratiques actuelles du BCMM.
- Une analyse des capacités actuelles du BCMM et des besoins en ressources et équipements.
- Une étude d'un échantillon de clients du BCMM (entreprises et opérateurs miniers).
- Une appréciation de la situation financière et de la pérennité du BCMM.
- Une analyse du degré d'autonomie et de surveillance du BCMM.

- Des visites aux délégations régionales du BCMM.
- Des recommandations sur les aspects techniques, juridiques et réglementaires, institutionnels, comptables et financiers afin d'assurer un système cadastral transparent et efficace, en cohérence avec la politique minière nationale ainsi qu'avec les bonnes pratiques reconnues au niveau international.
- Des suggestions d'indicateurs pour suivre l'avancement et l'efficacité de la gestion des titres miniers à Madagascar.

**• Principales conclusions tirées du diagnostic réalisé suite à deux missions effectuées à Madagascar par le Consultant:**

1. La gestion des titres miniers à Madagascar a été affectée par un manque de transparence depuis le début de la crise politique. Le « gel » des nouveaux permis miniers a dissuadé la recherche minière et favorisé l'opacité. La réputation du BCMM a été endommagée malgré sa fonctionnalité technique, ce qui risque d'affecter durablement le secteur minier malagasy si des mesures correctives ne sont pas adoptées d'urgence. A ce sujet, si la fermeture du cadastre a été justifiée par le manque de reconnaissance internationale du Gouvernement de la Transition, et par conséquent le manque de crédibilité pour l'octroi de titres miniers, dès lors que le gouvernement actuel jouit de cette reconnaissance internationale et de cette crédibilité, tout devrait être mis en œuvre pour rouvrir le cadastre au plus vite.
2. Le traitement équitable des titulaires de permis exige un « apurement cadastral » basé sur des règles claires et communes. Les demandes en instance doivent être traitées - octroyées ou rejetées - selon les règles en vigueur, et en particulier dans l'ordre chronologique. Un « apurement cadastral », c'est-à-dire une période officielle pendant laquelle les permis en instance sont instruits dans l'ordre exact de leur enregistrement devrait être instituée. Des solutions claires et rendues publiques doivent être formulées pour les situations qui ne sont pas prévues par la loi.
3. Avant de rouvrir le cadastre, il faudra renforcer la fonctionnalité technique et administrative du BCMM. Cette fonctionnalité est encore remarquable au niveau central, mais elle doit s'étendre aux bureaux régionaux et à la diffusion de l'information cadastrale par voie du site web. Par rapport aux bureaux décentralisés, il est recommandé de tenir un atelier conjoint regroupant tous les agents de tous les bureaux du BCMM, où seront rappelées et rétablies les procédures et les bonnes pratiques cadastrales qui ont pu être négligées et oubliées.
4. Les modifications aux statuts du BCMM devraient être reconsidérées. Une révision des statuts a été adoptée en mars 2015. Celle-ci devrait cependant faire l'objet d'une réflexion approfondie car il existe, dans la nouvelle organisation présente, une grande ambiguïté sur les responsabilités techniques et économiques de la gestion cadastrale. Par ailleurs, la participation des représentants des petites mines et des mines artisanales semble avoir été oubliée, et le Comité National des Mines (CNM) ne semble pas avoir été consulté par rapport à ces modifications.
5. Alors que le Gouvernement envisage une révision du Code Minier, les principes de base garantissant la transparence dans la gestion des titres miniers doivent être réaffirmés. Certaines des modifications suggérées (en se référant au draft de Décembre 2014) semblent inspirées du secteur pétrolier, notamment les clauses relatives à la participation de l'Etat et aux appels d'offres. D'autres sont plus généralement opposées au développement du secteur minier, notamment par rapport à l'exclusivité des titres miniers, aux relations entre la propriété du sol et du sous-sol, à la décentralisation ou l'octroi des permis d'exploitation après la délivrance du permis environnemental. D'après l'expérience internationale, le principe « premier arrivé – premier servi » minimise les décisions discrétionnaires et maximise la transparence. Les appels d'offres sont possibles dans des situations exceptionnelles encadrées par la loi, typiquement lorsqu'un titre ayant fait l'objet d'exploration avancée se trouve libéré par suite de son expiration ou de sa renonciation. Les procédures pour de tels appels d'offre doivent cependant respecter la transparence (publication des offres, des résultats etc.).

6. L'augmentation des ruées ou des activités illégales résulte en partie de la situation cadastrale. Bien que les ruées soient des phénomènes socio-économiques ayant toujours existé, selon les informations fournies par certaines des directions régionales, leur nombre serait en augmentation. Ceci constitue un risque supplémentaire pour les détenteurs de titres légaux, notamment le risque que leur propriété ne soit pas reconnue par les nouveaux arrivants et parfois même par les autorités locales, générant un climat d'insécurité et de risque élevé pour les investissements.

A l'issue du diagnostic, un rapport a été produit par le consultant au mois d'Août, 2015.

● **Recommandations émises par le Consultant à l'issue du rapport:**

**a) A l'endroit du Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole :**

- Clarifier le partage des responsabilités institutionnelles au sein de la nouvelle organisation du Ministère pour, en particulier, garantir l'indépendance du BCMM par rapport à la société nationale (si celle-ci est créée avec la possibilité d'obtenir des titres miniers).
- Ouvrir le débat sur les modifications des statuts du BCMM, notamment par rapport à la composition du Conseil d'Administration et à la participation des représentants des petites mines.
- Nommer au plus vite le nouveau Directeur Général.
- Corriger les erreurs détectées par rapport aux procédures cadastrales en relation avec les interférences politiques.
- Prendre en compte les avis d'experts et l'expérience internationale dans la réforme du code minier.
- Corriger la situation, irrégulière par rapport à l'expérience internationale, du paiement de la TVA en sus des Frais d'Administration Minière (FAM).
- Proroger, par voie réglementaire et à titre extraordinaire, la validité des titres miniers pour compenser la période d'activité perdue pendant la période où le cadastre ne permettait pas les nouvelles demandes.
- Confirmer ou non l'application de la note ministérielle publiée lors de la Transition qui exigeait le paiement des FAM y compris sur les permis en instance.
- Publier des règles claires et communes pour « l'apurement cadastral » suivant les bases conceptuelles et opérationnelles recommandées, à travers trois activités distinctes : i) un audit cadastral, ii) l'octroi ou refus des dossiers en instance suivant son ordre d'enregistrement, et iii) la régularisation des titres en vigueur pour régler les situations exceptionnelles générées pendant le moratoire. Cet apurement devra se réaliser sous les prescriptions du cadre légal actuellement en vigueur, sous lequel les titres aujourd'hui valides ont été octroyés et les demandes en instance ont été enregistrées, sans attendre l'approbation des nouveaux textes légaux en cours de préparation.

**b) A l'endroit du BCMM :**

- Continuer de fournir les propositions de règles pour le traitement des titres en instance, par exemple le « non-vieillessement » des titres pendant la période de moratoire, des règles pour les titulaires ayant continué à payer les FAM alors que leur titre avait théoriquement expiré, etc.
- Proposer au Gouvernement le texte à publier pour fixer les règles de l'apurement cadastral.
- Compléter les bases de données cadastrales avec l'information relative aux carrières.

- Préparer la réouverture du cadastre pour la réception de nouvelles demandes par la publication d'une carte de retombe officielle actualisée.
- Annoncer officiellement la réouverture du BCMM pour la réception de nouvelles demandes lors d'un atelier tripartite sur la gestion des titres miniers, et réaliser le maximum de diffusion publique à travers les médias.
- Réactiver le site web du BCMM et renforcer les bureaux décentralisés pour garantir la mise à jour en temps réel avec le bureau central.

### 3.3.2 Transparence des informations géo-scientifiques

Financé également par le MDTF, ce programme a été initié suite aux perturbations observées dans l'accès aux informations géo-scientifiques et à la gestion des infrastructures géologiques.

Afin de contribuer à l'amélioration de la transparence dans l'accès aux informations géo-scientifiques et de la gestion des infrastructures géologiques, le même Consultant a été mandaté pour faire le diagnostic de la gestion des informations géo-scientifiques.

Un rapport a été également produit, suivi de recommandations :

#### ● *Etat de lieu du service d'identité minière et exploitation des données*

Pendant le développement du Projet de Gestion des Ressources Minières (PGRM) financé par la Banque Mondiale, une base de données informatisée (la BPGRM) a été mise en place pour le stockage, le traitement, l'interprétation et la diffusion d'informations géologiques et minières. Immédiatement après sa mise en place, cette structure informatique et l'équipe responsable de sa gestion ont démontré l'efficacité et la capacité de la base de données et il était prévu qu'à la fin du projet PGRM, toutes les informations et une partie de l'équipe soient transférées à la structure du Ministère, actuellement intégrée comme Service d'identité Minière et Exploitation de Données, appartenant à la Direction des Etudes et de la Promotion. Cependant, ce transfert n'a pas été mené correctement et un certain vide de responsabilités et de gestion est alors apparu. Au cours de cette période, d'une façon incompréhensible et en apparence injustifiable, les disques durs des ordinateurs ont été reformatés, et le logiciel installé et les données primaires (aéro-géophysique, images satellitaires, géochimie, cartographie, etc.) ont été préservés sur le serveur et aussi sur une copie de sauvegarde. Cependant, le travail de découpage et d'édition des cartes à vendre réalisé pendant des années a été en bonne partie perdu.

Le rapport contient une révision détaillée des informations existantes, des données manquantes et de la capacité opérationnelle des équipements (hardware et software) aujourd'hui disponibles.

#### ● *Etat de lieux d'autres installations*

##### Stockage des échantillons

Malgré les efforts récents, les échantillons de roche et de géochimie ou les lames minces provenant du projet cartographique du PGRM sont stockés et classés de manière sous-optimale et il y a, à présent, le risque qu'ils se mélangent ou que leurs identifications se perdent, ce qui représenterait une perte irréversible.

##### La bibliothèque et le musée de la géologie

Le manque d'espace empêche d'exposer un nombre considérable de pièces au public, parce que le bâtiment qui avait été réaménagé par le PGRM pour abriter le musée a été partiellement repris pour d'autres usages suite à des réorganisations ministérielles. Néanmoins et sans douter de l'importance indéniable de la bibliothèque et du musée pour l'avenir, il faut accepter que ces questions doivent être considérées pour l'instant comme d'une priorité secondaire par rapport à la fonctionnalité du Service d'Identité Minière et Exploitation des Données.

## SIG (Système d'Information Géographique)

Depuis son installation et sa mise en place, le SIG avait fonctionné de façon satisfaisante, permettant entre autres la diffusion et l'exportation de données environnementales et cadastrales vers les systèmes installés dans les cellules environnementales régionales. Cependant, il a arrêté de fonctionner pendant la seconde moitié de 2008 suite à des problèmes graves résultant de la modification unilatérale de la structure de la base de données du cadastre minier, empêchant l'importation de données et le fonctionnement du SIG. Ces problèmes, pour des raisons diverses, sont restés sans solution jusqu'à ce jour et les systèmes ne sont toujours pas opérationnels.

Quoique que de priorité secondaire par rapport à la réouverture du BCMM et le rétablissement de la BPGRM, le SIG devrait aussi être rétablie. Ceci exigerait la récupération et la reprogrammation du logiciel, l'acquisition d'équipements informatiques et, le plus important comme condition préalable, l'engagement du BCMM à partager la base de données publique du cadastre minier et à faciliter son exportation vers les autres systèmes.

## Intranet

Depuis sa mise en place, la fonctionnalité de l'intranet a été de manière générale satisfaisante en termes d'infrastructure informatique (notamment le matériel et le logiciel), quoique en conséquence des problèmes exposés dans les sections précédentes, il ne peut de toute évidence avoir une haute performance, compte tenu de la non-transmission d'informations. Si le BCMM n'exporte pas d'informations vers la BPGRM et le SIG, et si les systèmes du BPGRM ne sont pas branchés au serveur, une grande part du flux d'informations prévu ne se produira pas. Ainsi, la vérification des capacités de l'intranet (et son renforcement éventuel, y compris le serveur) devra attendre l'ouverture du BCMM et le rétablissement du SIG et de la BPGRM, afin d'évaluer de façon pratique les besoins réels.

## **• Conclusion et plan d'action proposé**

Pendant l'étape finale de la période de transition, la gestion de l'information géologique et minière a été inadéquate. Dans les conditions actuelles, il est tout à fait impossible de mener à bien toute politique de diffusion des informations et par conséquent, la priorité doit être de restaurer la capacité opérationnelle du Service d'Identité Minière et Exploitation des Données. Si, comme souhaité, le cadastre rouvre le guichet à court terme, il est logique de s'attendre à ce que cette réouverture soit suivie d'une augmentation de la demande des données géologiques. Dans ce cas, il serait certainement dommage que les excellentes informations géologiques aujourd'hui disponibles, restent inaccessibles aux opérateurs et soient ainsi sous-exploitées. En référence aux anomalies constatées, les conclusions les plus importantes du diagnostic sont résumées ci-dessous :

- 1- Des informations géologiques et minières d'une grande valeur économique et technique ont été acquises par de grands investissements publics avant la période de transition politique. Ces données avaient été acquises avec vocation à être partagées au plus grand nombre d'utilisateurs, pour favoriser l'exploration minière et diffuser la connaissance du sous-sol.
- 2- Le système de gestion de cette information a été laissé à l'abandon pendant un temps, et une partie de l'information a disparu. La disparition de ces informations représente un cas de négligence de gestion sur un bien public ; une enquête pourrait tenter de les retrouver ou d'établir les responsabilités.
- 3- Le Service d'Identité Minière et d'Exploitation des Données doit retrouver d'urgence des capacités qui lui permettent de garantir la bonne gestion et la promotion de l'information géologique. Dans les conditions actuelles, sans base de données opérationnelle et accessible au public, il est impossible d'assurer la diffusion des informations géo-scientifiques requises pour le développement du secteur minier.

- 4- Il faut d'urgence adopter et mettre en œuvre une politique claire et transparente de diffusion des données, avec la description des procédures claires pour l'accès et la vente des données.

Sur la base de ce diagnostic, il est suggéré l'exécution d'un plan d'action séquentiel avec les étapes suivantes :

- Actions immédiates et urgentes, focalisées sur la sécurisation des données encore disponibles.
- Actions à court terme dédiées à la remise en opération des systèmes et la récupération de la capacité opérationnelle.
- Actions à moyen terme focalisées sur la récupération de capacité d'échange d'information entre les institutions responsables de l'Administration du secteur minier, la diffusion des données par voie de l'internet et l'amélioration des relations institutionnelles.
- Amélioration de la transparence de l'accès aux informations géo-scientifiques et de la gestion des infrastructures géologiques.
- Recrutement d'un consultant pour diagnostic et appui aux départements ministériels concernés par la gestion des informations géo-scientifiques.
- Transparence de la distribution des revenus.
- Amélioration de la connaissance des parties prenantes et du grand public de la nouvelle fiscalité minière et pétrolière.
- Amélioration de la transparence de la redistribution des revenus fiscaux générés par le secteur extractif.

### 3.4 SOUTIEN AU PROCESSUS DE RECONCILIATION

Ce programme prévu à l'axe 7 du Plan de Travail et financé par le MDTF dont le fond est administré par la Banque Mondiale, a pour objectif de maximiser la divulgation et la compréhension des rapports de réconciliation des exercices 2012 et 2013 à tous les niveaux et récolter le maximum d'échanges et de réflexions à travers l'organisation de débats multipartites sur les rapports en question.

Il a également pour objectif d'informer et de former toutes les parties prenantes au processus de mise en œuvre de l'EITI

A cet effet, un Atelier de sensibilisation et de formation réunissant près de trente journalistes a été organisé par le Comité National à Antananarivo les 14 et 15 Novembre, 2015.

L'Atelier animé par les membres volontaires du Comité National avait pour cibles la Presse Ecrite et les Journalistes de télévisions et de radio diffusions. Le programme était axé sur les points suivants, suivis de questions/réponses :

a) Présentation de l'EITI :

Les journalistes avaient été informés de ce que c'est l'EITI, des étapes de mise en œuvre de la norme EITI, des sept exigences du 11 Juillet, 2013 de la norme EITI, de sa mise en œuvre, du processus EITI et des objectifs des Rapports EITI.

b) Plan de Travail 2015 :

Il a été partagé aux journalistes que le Plan de Travail 2015 a pour but entre autres, de veiller au respect des exigences, de promouvoir les débats entre les parties prenantes, de les mobiliser au processus de validation, et de pérenniser la mise en œuvre de la norme EITI à Madagascar.

Les principales rubriques du Plan de Travail 2015 ont été également présentées.

c) Présentation du modèle de développement des ressources minérales et de ses retombées économiques :

Les différentes phases de développement ont été exposées, depuis la valorisation des ressources minérales jusqu'à la fermeture de la mine.

d) Analyse des rapports EITI 2012 et 2013 :

Le cadrage des rapports 2012 et 2013, les résultats globaux des rapports, la liste des sociétés ayant participé aux réconciliations, les résultats des rapports, les informations contextuelles, les objectifs des rapports EITI, ainsi que les recommandations ont été partagés avec les participants.

e) Perspectives de la Société Civile sur les rapports EITI :

D'après le représentant de la Société Civile, un bon rapport devrait être accessible, compréhensible, susciter un débat public et permettre d'aboutir à des réformes.

Le rapport EITI devrait donner des informations relatives aux centres d'intérêts, aux préoccupations quotidiennes de la population, et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Par ailleurs, outre les informations relatives aux paiements effectués par les compagnies chaque année, le représentant de la Société Civile estime que les informations additionnelles suivantes pourraient intéresser le grand public :

- données sur les investissements sociaux de base,
- données sur la réhabilitation environnementale,
- données sur la mode de gestion des revenus.

f) Importance de la communication pour l'EITI :

La communication a un rôle important à jouer dans un programme EITI. C'est un moyen de susciter les débats et trouver un terrain d'entente. En effet elle favorise et encourage le partage d'informations entre individus et groupes. C'est pour ces raisons qu'elle est nécessaire pour devenir conforme à l'EITI.

g) Enseignements tirés des données de l'EITI Madagascar :

Des rapports 2012 et 2013 de l'EITI, à titre d'exemple, trois histoires peuvent en être tirées :

ENSEIGNEMENT 1 : Quid de la non redistribution des frais d'administration minière auprès des communes.

ENSEIGNEMENT 2 : Taille de l'économie minière malgache.

ENSEIGNEMENT 3 : L'impact des ristournes minières encaissées par les communes (success story de la commune d'Ampasy Nahampoana) :

La commune d'Ampasy Nahampoana fait partie des communes impactées par le projet QMM (RIO TINTO) dans la région de Fort Dauphin. Grâce au budget participatif appliqué par cette commune, la population a la possibilité de déterminer l'utilisation des ressources publiques,

En effet, d'après les informations publiées dans le rapport de réconciliation de l'EITI relatif à l'exercice 2013, pour l'exercice concerné, la commune a reçu un montant total de 937.525.556 Ariary ou 292 976 US dollars (1 USD = 3200 Ariary).

#### AUTRES PROJETS DE SENSIBILISATION DE FORMATION/INFORMATION :

En sus de l'Atelier de sensibilisation et de formation pour les journalistes, des Ateliers étaient prévus à l'endroit des parlementaires (07 Décembre, 2015), des parties prenantes des régions minières d'Antsinanana (11 et 12 Décembre, 2015), d'Anosy (20 et 21 Décembre, 2015) et d'Atsimo Andrefana (23 et 24 Novembre, 2015).

Cependant, pour des raisons liées à l'indisponibilité de la majeure partie des entités ciblées ainsi que des participants durant la période prévue, ces programmes ont dû être reportés.

### **3.5 MISE A JOUR DU PLAN DE TRAVAIL 2015 ET 2016 (Cf. ANNEXE 1)**

Suite aux difficultés financières auxquelles le Comité National a dû faire face en 2014 ainsi que le début du lancement officiel du Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle au mois de février 2015, les activités du plan de travail triennal 2014 à 2016 ont dû être mise à jour dans un nouveau plan de travail 2015-2016.

Ces activités sont principalement axées sur la préparation de la validation de Madagascar, la formation, la sensibilisation et les débats élargis afin de permettre à toutes les parties prenantes de mieux comprendre le processus EITI et les encourager à mieux respecter les exigences requises par la norme EITI.

Aussi, les axes 5, 6, 7 et 8 du Plan de Travail prévoient des formations à l'endroit de la Société Civile, des Agents de l'Etat, des membres du Comité National, du Secrétariat National, des autorités du Gouvernement, et des Parlementaires.

Les objectifs du Comité National sont également l'amélioration de la compréhension des rapports EITI par le grand public et les parties prenantes et de maximiser la divulgation de ces rapports aussi bien au niveau central que régional.

L'institutionnalisation de l'EITI a également été considérée parmi les priorités des activités envisagées dans le plan de travail annuel.

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de validation, le Comité National prévoit également la réalisation du rapport de réconciliation relatif à l'exercice 2014.

## **4. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL**

Contrairement à l'année 2014, l'ensemble des activités 2015 de l'EITI a été financé par la BAD à travers le PAGI et le MDTF.

Axes	Objectifs	Activités prévues	Réalisations	Progrès Accompli
<b>Rapport de réconciliation – Exercice 2014 (Axe 1)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outre les obligations prévues à l'exigence 4, l'EITI doit s'assurer à ce que le rapport prévoit des informations contextuelles encore plus étoffées sur le secteur extractif.</li> <li>- Par ailleurs l'EITI procèdera à une diffusion plus large du rapport entre autres, auprès du grand public</li> </ul>	Produire un rapport de réconciliation couvrant les années fiscales 2014	Les procédures de recrutement de l'Administrateur Indépendant pour la réconciliation de l'exercice 2014 ont commencé en 2015 mais les travaux n'ont commencé qu'en 2016	Vis-à-vis des exigences, Madagascar est à jour par rapport aux calendriers de publication des rapports de réconciliation
<b>Transparence dans la gestion des permis miniers (Axe 2)</b>	Améliorer la transparence en matière de procédure d'octroi et de gestion des permis miniers	Diagnostic du BCMM (Bureau du Cadastre Minier de Madagascar)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'Etude préliminaire par le Consultant aux parties prenantes (Administration, Organisation de la Société Civile, Compagnies Pétrolières et Minières, Organisations Internationales et Ambassades) en présence de Mme Claire Short, Présidente de l'EITI International, en visite officielle à Madagascar le 20 Avril, 2015</li> <li>- Elaboration du rapport final</li> <li>- Atelier de Présentation du rapport final aux parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce diagnostic inclut les travaux déjà prévus en 2014 concernant l'état des lieux des permis en cours de traitement et l'étude du processus de traitement du cadastre.</li> <li>- Le rapport a permis d'identifier les points forts et les points faibles du BCMM et a permis à l'EITI d'émettre des recommandations</li> </ul>
<b>Transparence dans la gestion des informations géo-scientifiques (Axe 3)</b>	Améliorer la transparence de l'accès aux informations géo-scientifiques et la gestion des infrastructures géologiques	Diagnostic de la Direction de la Géologie -	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapport préliminaire aux parties prenantes dont les journalistes le 30 Octobre, 2015</li> <li>- Production du rapport final aux parties prenantes en Novembre, 2015</li> </ul>	Le rapport a permis d'identifier les points faibles et les problèmes du département et a permis à l'EITI d'émettre des recommandations

<b>Transparence de la distribution des revenus (Axe 4)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de parties prenantes et du grand public de la fiscalité minière et pétrolière,</li> <li>- Améliorer la transparence de la distribution des revenus fiscaux générés par le secteur extractif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'information sur la fiscalité minière et pétrolière,</li> <li>- Elaboration d'un guide sur la fiscalité minière et pétrolière,</li> <li>- Organisation d'un documentaire TV en vue de la vulgarisation du guide sur la fiscalité minière et pétrolière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de TDR était en cours d'élaboration, mais les travaux ont été suspendus dans l'attente des nouveaux Codes Minier et Pétrolier</li> </ul>	
<b>Formations (Axe 5)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les capacités de la société civile et des agents de l'Etat pour qu'ils puissent débattre efficacement des rapports EITI</li> <li>- Améliorer les capacités des membres du Comité National et du Secrétariat pour un meilleur pilotage des activités mis en œuvre dans le cadre du processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des membres du Comité National</li> <li>- Formation des parties prenantes au niveau national, régional et à l'étranger</li> </ul>		<p>Cet axe déjà prévu depuis le Plan de Travail 2014 a été reporté à plusieurs reprises pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les budgets et les volets initialement prévus dans l'accord de financement initial ont dû être réaménagés.</li> <li>- Afin de pouvoir régler le problème de financement du Secrétariat Exécutif, la BAD a dû réaménager le budget initial prévu pour financer les travaux de l'EITI. En conséquence, toute activité a été temporairement suspendue.</li> <li>- Suite au changement au niveau de la direction du PAGI, les requêtes déjà envoyées pour chaque activité ont dû être refaites au nom du coordonnateur intérimaire en attendant la nomination du nouveau directeur.</li> </ul> <p>Compte tenu de ces faits, les Avis de Non Objection pour la réalisation des activités n'ont pu être obtenu durant</p>

				l'année 2016.
<b>Sensibilisation (Axe 6)*</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la compréhension du processus EITI et des rapports EITI par le grand public et les parties prenantes</li> <li>- Faire approprier l'EITI par les membres du Groupe Multipartite et les mobiliser sur les enjeux de la transparence du secteur extractif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochures + CD</li> <li>- Journée de solidarité EITI</li> <li>- Emissions – débats TV et Radio</li> <li>- Insertions presse &amp; magazines</li> <li>- Publireportage (vidéo de présentation de l'EITI)</li> <li>- TV/Radio : Emissions éducatives</li> <li>- TV : Parrainage JT (Journal. télé)</li> <li>- Panneaux publicitaires</li> <li>- Affiches</li> <li>- Insertions web (bannières)</li> <li>- Revue semestrielle EITI</li> </ul>		La réalisation de cet axe a été compromise pour les mêmes raisons qu'à l'axe 5

<p><b>Soutien au processus de réconciliation (Axe 7)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maximiser la divulgation et la compréhension du rapport aussi bien au niveau central que dans les régions</li> <li>- Récolter le maximum d'échanges et de réflexions à travers l'organisation de débats multipartites sur les rapports publiés</li> <li>- Encourager la prise en compte des recommandations formulées dans les rapports EITI et par les parties prenantes EITI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Version intégrale du rapport</li> <li>- Version résumée du rapport (grand public)</li> <li>- Atelier de sensibilisation et de formation des journalistes</li> <li>- Conférence-débat des parties prenantes</li> <li>- Conférence-débat des parlementaires</li> <li>- Ateliers de sensibilisation dans les régions minières</li> <li>- Conférence Nationale EITI</li> <li>- Document de « Recommandations et Perspectives EITI »</li> </ul>	<p>Organisation d'un Atelier de sensibilisation et de formation/information pour les journalistes</p>	<p>L'Atelier a permis au Comité National d'évaluer le niveau d'implication et de compréhension des journalistes de la Norme EITI</p>
<p><b>Soutien au processus de validation (Axe 8)*</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'EITI en tant que plateforme de débat et de réflexion concernant les résultats contenus dans les rapports EITI et les questions-clés de la transparence du secteur extractif</li> <li>- Mobiliser les parties prenantes à la mise en œuvre de recommandations concrètes formulées à l'issue de la publication des rapports EITI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de création (Agence de communication)</li> <li>- Forum des OSC sur le processus EITI</li> <li>- Team-building du Comité National EITI</li> <li>- Booklet : Plan de travail/Rapport annuel</li> <li>- Booklet : Guide EITI pour les OSC</li> <li>- Booklet : Guide EITI pour les entreprises</li> <li>- Documentaire TV : Rapport EITI</li> </ul>		<p>La réalisation de cet axe a été compromise pour les mêmes raisons qu'aux axes 5 et 6</p>

		2014 - Documentaire TV : Rapport EITI 2015		
<b>Coordination du Secrétariat National (Axe 9)</b>	Permettre le bon fonctionnement de l'EITI	Assurer le financement des honoraires du Secrétaire Exécutif, du Responsable en Communication, de l'Assistant Administratif et Financier, du Webmaster/Informaticien ainsi que le financement des charges diverses de fonctionnement	Afin de permettre le bon fonctionnement de l'EITI, de nombreuses rencontres ont été effectuées aux fins d'exposer les difficultés de l'EITI suite au non-paiement des honoraires du personnel du Secrétariat Exécutif et au manque de fournitures de bureau:  - Rencontre avec le Secrétaire Général de la Présidence.  - Rencontre avec le Ministre auprès de la Présidence en charge des Mines et du Pétrole.  - Appel auprès de la Société Civile et des Société Extractives,	Les lobbyings ont été faits et des propositions ont été envoyées pour faire intégrer le financement du secrétariat national EITI dans les lois de finances mais jusqu'à ce jour, aucun financement n'a été obtenu. Ni au niveau de l'administration ni auprès d'autres partenaires

			- Appel auprès de la Communauté Internationale	
<b>Acquisitions (Axe 10)</b>	Améliorer l'opérationnalité de Secrétariat Exécutif	Achat de fournitures et mobiliers de bureau	Validation des Termes de Références par le PAGI après des modifications autant en termes de spécification techniques que de la quantité des biens	Il fut un temps où le secrétariat national était complètement démuné des fournitures et divers articles pour le fonctionnement. Avec l'acquisition, le problème est temporairement résolu.

\*Pour la réalisation des axes 6, et 8, un cabinet local devrait être recruté.

## 5. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'EITI

Le rapport d'activités 2015 évalue les performances par rapport à toutes les exigences prévues dans la nouvelle norme EITI du 11 Juillet, 2013.

N°	Exigences	Progrès
1	<p><b>L'EITI exige un suivi efficace par le groupe multipartite (Comité National EITI).</b></p> <p>1.1. Le gouvernement est tenu d'effectuer une déclaration publique de son intention de mettre en œuvre l'EITI</p> <p>1.2. Le gouvernement est tenu de nommer un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'EITI</p> <p>1.3. Le gouvernement est tenu de travailler avec la Société civile et les entreprises, et de mettre en place un Groupe multipartite pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'EITI</p> <p>1.4. Le Groupe multipartite est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les</p>	<p>1.1 Voir lien ci-après :</p> <p><a href="http://eiti-madagascar.org/news/president-republique-rappelle-l'engagement-du-gouvernement-transparence-du-secteur-extractif-travers-norme-eiti/">http://eiti-madagascar.org/news/president-republique-rappelle-l'engagement-du-gouvernement-transparence-du-secteur-extractif-travers-norme-eiti/</a></p> <p>1.2. Suivant Décret N° 2014/805 du 19 Juin, 2014, le Ministre auprès de la Présidence chargé des Ressources Stratégiques a été nommé Champion de l'EITI Madagascar</p> <p>1.3. L'Arrêté N° 5615/2013 en date du 15 Mars, 2013 qui porte création définitive et la réactivation du Comité National prévoit en son article 4 que le nombre des membres du collège de l'Administration est de 5. L'Article 5 de l'Arrêté prévoit que le nombre des membres du collège de l'Industrie Extractive est de 4 pour les compagnies minières et de 3 pour les compagnies pétrolières. Enfin l'article 6 du même Arrêté prévoit que le nombre des membres du collège de la Société Civile est de 7.</p> <p>1.4. Le Plan de Travail 2015 chiffré a été validé par le Comité National le 23 Février, 2015 et publié sur le site web de l'EITI Madagascar<sup>1</sup></p>

<sup>1</sup> Eiti-madagascar.org

N°	Exigences	Progrès
	<p>échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'EITI</p> <p>1.5. Mise en œuvre adaptée</p> <p>1.6. Echéances de déclarations et de Validation</p> <p>1.7. Suspension</p> <p>1.8. Radiation</p> <p>1.9. Recours</p>	<p>1.5. Plusieurs éléments du Plan de Travail 2015 ont nécessité une adaptation importante suite aux procédures internes auxquelles les partenaires financiers doivent se conformer avant le déblocage des fonds.</p> <p>1.6, 1.7, 1.8, 1.9 Madagascar est devenu « Pays Candidat » depuis Février, 2008, puis « Suspendu » en Octobre, 2011 mais la suspension a été levée depuis le 06 Juin, 2014</p>
2	<p><b>L'EITI exige une publication régulière et ponctuelle des rapports EITI.</b></p>	<p>- Les rapports de réconciliation sont publiés régulièrement conformément aux exigences de l'EITI,</p>
3	<p><b>L'EITI exige que les rapports EITI contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives.</b></p>	<p>Durant l'année 2015, l'EITI Madagascar n'a pas produit de rapport de réconciliation, sachant qu'en 2014, deux rapports relatifs aux exercices 2012 et 2013 ont été produits.</p> <p>Les procédures relatives à l'élaboration du rapport de réconciliation de l'exercice 2014 ont été initiées durant cet exercice.</p> <p>Les exigences de la nouvelle norme EITI qui ont été déjà prises en compte dans les rapports relatifs aux exercices 2012 et 2013 et qui deviennent obligatoires à partir de l'exercice 2014, seront intégrées dans le rapport relatif à l'exercice 2014, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le résumé du cadre légal et du régime fiscal,</li> <li>- une vue d'ensemble de l'industrie extractive du pays,</li> <li>- la contribution des industries extractives à l'économie,</li> <li>- les données de production en quantité,</li> </ul>

N°	Exigences	Progrès
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la répartition des revenus provenant des industries extractives,</li> <li>- la gestion des revenus issus du secteur extractif,</li> <li>- le registre des permis,</li> <li>- les procédures d'octroi des permis miniers.</li> </ul>
4	<p><b>L'EITI exige la publication de rapports EITI exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.</b></p> <p>4.1. Définition des taxes et des revenus qui doivent être inclus dans le rapport EITI</p> <p>4.2. Définition des entreprises et des entités de l'Etat qui sont tenues de faire une déclaration</p>	<p>4.1, 4.2. Les taxes et les revenus qui doivent être inclus dans le rapport, les entreprises et entités de l'Etat qui sont tenues de faire une déclaration, ont été définis et inclus dans le canevas, lequel a été adopté par le Comité National.</p>
5	<p><b>L'EITI exige un processus d'assurance crédible basé sur l'application des normes internationales</b></p> <p>5.1. Nomination de l'administrateur indépendant</p> <p>5.2. Accord sur les Termes de Référence de l'administrateur indépendant</p> <p>5.3. Evaluation et recommandations de l'administrateur indépendant</p>	<p>5.1. Pour la réconciliation de l'exercice 2014, la nomination de l'administrateur indépendant s'est faite par appel d'offres. Les capacités techniques et financières des candidats ont été évaluées par le Comité National et le nom du candidat sélectionné en l'occurrence le cabinet PriceWaterHouse&amp;Coopers est également approuvé par le Comité National avec des critères de sélection et des grilles d'évaluation préalablement approuvés par le Comité National, avant d'être envoyé au partenaire financier pour obtention de l'Accord de Non Objection (ANO).</p> <p>5.2. Le contenu des Termes de Référence de l'administrateur indépendant a été validé par le Comité National.</p> <p>5.3. Le rapport de réconciliation prévoit une évaluation et des recommandations de la part de l'administrateur indépendant.</p>

N°	Exigences	Progrès
	5.4. Le Groupe multipartite devra avaliser le rapport EITI préalablement à sa publication	5.4. Avant la publication, le rapport de réconciliation est discuté et avalisé par le Comité National.
6	<p><b>L'EITI exige des rapports EITI compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.</b></p> <p>6.1. Le Groupe multipartite doit s'assurer que le rapport EITI est compréhensible, activement promu, accessible au public et qu'il contribue au débat public</p> <p>6.2. Le Groupe multipartite est encouragé à publier des rapports EITI qui sont lisibles/consultables électroniquement et à coder ou baliser les rapports EITI et les fichiers de données de sorte que les informations puissent être comparées à d'autres données publiques</p>	<p>6.1. La version synthétisée en langue malgache des rapports relatifs aux exercices 2012 et 2013 a été préparée et devrait être diffusée au grand public. Il en sera de même pour le rapport relatif à l'exercice 2014.</p> <p>6.2. Comme les rapports relatifs aux exercices 2012 et 2013, celui relatif à l'exercice 2014 sera également publié sur le site Web de l'EITI Madagascar</p>
7	<p><b>L'EITI exige que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact</b></p> <p>7.1. Le Groupe multipartite est tenu d'entreprendre des actions à partir des enseignements tirés, d'identifier, de comprendre et de corriger les causes des écarts et de tenir compte des propositions d'amélioration de l'administrateur indépendant</p> <p>7.2. Le Groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'EITI sur la gouvernance des ressources naturelles</p>	<p>7.1. Les rapports de réconciliation tiennent compte des actions réalisées par rapport aux recommandations précédentes de l'administrateur indépendant (identification des recommandations et de leur suivi)</p> <p>7.2. Afin de pouvoir évaluer les résultats de l'impact de la mise en œuvre de l'EITI sur la gouvernance des ressources naturelles, des procédures de suivi des recommandations ont été mises en place et validées par le Comité National.</p> <p>A titre d'exemple, outre le suivi des recommandations de l'administrateur indépendant, un canevas validé par le Comité National a été élaboré pour effectuer le suivi de la gouvernance des permis miniers. Il en est de même pour le suivi de la gouvernance des informations géo-scientifiques.</p>

N°	Exigences	Progrès
		Dans le cadre du soutien au processus de réconciliation, un atelier a été organisé à l'endroit des journalistes durant lequel les rapports de réconciliation des exercices 2012 et 2013 ont été entre autres analysés.

## 6. APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION, LE CAS ECHEANT

Le Comité National n'a pas eu l'occasion de mettre en place un système adapté pour le suivi de toutes les recommandations issues de la réconciliation. A par les activités initiées pour la réalisation des rapports de diagnostic sur la transparence de la gestion des titres miniers et des informations géo scientifiques, le Groupe multipartite n'a pas encore considéré exhaustivement les autres recommandations.

Toutefois, les observations suivantes sont émises pour constater des progrès réalisés face aux recommandations des rapports antérieurs et permettre un meilleur suivi dans le cadre des futures activités du Comité National.

RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DANS LES RAPPORTS DE RECONCILIATION 2012 - 2013	EVALUATION DE LA SITUATION/PROGRES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PAR RAPPORT AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES
<p><b>Volontariat et adhésion des sociétés extractives :</b> le dialogue, le respect et la confiance réciproques entre l'administration fiscale et les sociétés extractives sont l'essence même de la transparence, ainsi il est recommandé que ces principes soient observés dans le temps par les sociétés extractives et l'administration publique et dès à présent afin de garantir une intégration du processus de l'EITI.</p>	<p>Non suivi.</p> <p>Il est constaté que toutes les sociétés n'éprouvent pas le besoin de participer au processus EITI.</p> <p>L'absence d'institutionnalisation de l'EITI dans la réglementation est une faille.</p> <p>L'absence de l'arrêté ou d'un autre texte rendant obligatoire suffisamment tôt la participation peut constituer un frein à la participation.</p>

RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DANS LES RAPPORTS DE RECONCILIATION 2012 - 2013	EVALUATION DE LA SITUATION/PROGRES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PAR RAPPORT AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES
<p><b>Amélioration du périmètre de réconciliation :</b> Il est recommandé à l'EITI d'exclure de la réconciliation les sociétés déjà dissoutes au moment de la réconciliation (ou celles qui ont arrêté leur activité). En outre, le dispositif légal devrait pouvoir contraindre toute société dissoute et/ou arrêtant ses activités de communiquer ses éléments financiers nécessaires au processus EITI avant de quitter Madagascar.</p>	<p>Non suivi.</p> <p>Complément de recommandation :</p> <p>Une société incluse dans le champ de la réconciliation a pourtant arrêté ses activités en 2014 (EXXON). Son canevas n'a pas pu être obtenu</p> <p>En outre, il pourrait être opportun de rajouter dans le périmètre de réconciliation les entités qui procèdent à des paiements significatifs auprès de la DGM et de l'ANOR (cependant, telle extension impliquerait un élargissement des modalités d'intervention du réconciliateur).</p>
<p><b>Distinction des recettes par secteur d'activités pour les sociétés ayant plusieurs activités :</b> Il est recommandé, tant au niveau de la société qu'au niveau de l'Etat, de mettre en place un système d'enregistrement qui permette de bien séparer les recettes provenant de chaque secteur d'activité d'une société.</p>	<p>Non suivi.</p> <p>Recommandations maintenues</p>
<p><b>Mise en place de moyens de suivis des régimes douaniers et fiscaux spécifiques à l'industrie minière :</b> Il est recommandé, tant au niveau de l'Etat que des sociétés, de mettre en place une procédure qui permettra d'assurer la bonne application des régimes spécifiques aux sociétés minières.</p>	<p>Ces problématiques n'ont pas été partagées par les sociétés réconciliées lors des travaux. Aucun commentaire sur la recommandation.</p>
<p><b>Fiabilisation et mise à disposition des données de base de la réconciliation :</b> Il est recommandé à chaque société concernée de : - se référer préalablement au guide de remplissage lors de l'établissement du</p>	<p>Partiellement suivi. Recommandations maintenues.</p> <p>Les sociétés retenues dans le périmètre de réconciliation en 2014 ont soumis les canevas de déclaration avec beaucoup de retard.</p> <p>En outre, la participation à l'atelier de préparation n'a pas réuni</p>

<b>RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DANS LES RAPPORTS DE RECONCILIATION 2012 - 2013</b>	<b>EVALUATION DE LA SITUATION/PROGRES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PAR RAPPORT AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES</b>
<p>canevas</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire représenter par la personne adéquate et compétente pour le remplissage du canevas lors de l'atelier de préparation de la mission de réconciliation</li> <li>- de mieux s'organiser en interne pour la mise à disposition à temps des données et des pièces justificatives.</li> </ul>	<p>beaucoup d'entités concernées.</p> <p>Des sociétés ont expressément souhaité ne pas vouloir participer.</p> <p>Les sociétés nouvellement retenues ont accusé du retard dans la transmission des informations et certaines n'ont pas participé.</p> <p>Une sensibilisation des entités à capitaux d'origine asiatique pourrait être opportune. Eventuellement, il pourrait être opportun que le réconciliateur maîtrise la langue chinoise et que le canevas soit également rédigé en chinois.</p> <p>En effet, certains des interlocuteurs des entités chinoises ne maîtrisaient pas suffisamment la langue anglaise ni la langue française.</p>
<p><b>Certification du canevas par un auditeur indépendant :</b></p> <p>Il est recommandé à chaque société de faire certifier le canevas et ses annexes au même titre que les Etats financiers lors de l'intervention de ses auditeurs indépendants.</p> <p>Il convient de noter que les Etats financiers et le canevas du rapport sont des documents indépendants, l'un rapporte sur la situation financière de la société et l'autre la situation fiscale.</p>	<p>Non suivi. Recommandation maintenue.</p> <p>Quelques canevas ont été certifiés par les auditeurs indépendants (très minoritaires).</p> <p>En outre, aucune attestation des Commissaires aux comptes pour les sociétés ciblées n'a été reçue (malgré le fait que le canevas le demandait).</p>
<p><b>Accès aux informations et sensibilisation du personnel exécutif :</b></p> <p>Il est recommandé l'implication des Directions de l'Administration dans la sensibilisation de leur personnel à tous les niveaux.</p> <p>Il est recommandé notamment à l'ITIE de renforcer la sensibilisation relative à la mission de réconciliation pour les principaux interlocuteurs au sein des</p>	<p>Partiellement suivi. Recommandation maintenue</p> <p>Les entités administratives ont été coopératives. Le réconciliateur n'a pas connu de blocage particulier.</p>

RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DANS LES RAPPORTS DE RECONCILIATION 2012 - 2013	EVALUATION DE LA SITUATION/PROGRES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PAR RAPPORT AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES
administrations.	
<p><b>Traçabilité des flux d'encaissements provenant des revenus miniers telle que prévue par les réglementations en vigueur :</b></p> <p>Il est recommandé de mettre en place un système qui permet d'améliorer la traçabilité des encaissements repartis aux bénéficiaires des recettes prévus par les réglementations en vigueur. Au niveau de chaque bénéficiaire final, des sous comptes dédiés spécialement à chaque type de revenu, incluant une définition des procédures de transmission des pièces justificatives de répartition correspondantes, pourraient être mis en place par exemple.</p>	<p>Suivi.</p> <p>Il est recommandé l'appui technique et la formation des STC des communes notamment rurale sur la comptabilité publique.</p> <p>Recommandation maintenue</p>
<p><b>Fiabilisation des données issues des collectivités décentralisées :</b></p> <p>Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Au Trésor : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire accompagner chaque versement d'un Etat détaillé retraçant l'origine et la nature des recettes ;</li> <li>- d'informer les agents de recettes de la commune et région des différents types de recettes à recevoir des industries extractives avec leur périodicité et circuit de paiement ;</li> </ul> </li> <li>▶ Au Ministère de la décentralisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'organiser une formation sur la comptabilité de trésorerie pour les agents de recettes de l'Etat pour un meilleur suivi de la trésorerie ;</li> </ul> </li> <li>▶ À la Région et aux Communes:</li> </ul>	<p>Non suivi</p> <p>Recommandation maintenue</p>

RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DANS LES RAPPORTS DE RECONCILIATION 2012 - 2013	EVALUATION DE LA SITUATION/PROGRES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PAR RAPPORT AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES
- de mettre en place un système d'enregistrement de données et d'archivage des pièces justificatives fiable.	
<p><b>Réconciliation des données des sociétés avec celles des entités non Etatiques :</b> Il est recommandé aux collectivités décentralisées d'obtenir un état exploitable permettant une vérification et un suivi de leurs recettes.</p>	Partiellement suivi Recommandation maintenue
<p><b>Mise à jour de la base de données sur les sociétés :</b> Il est recommandé:</p> <p>► Au SRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de tenir à jour les informations en leur possession ;</li> <li>- de remettre en place le tableau de correspondance avec la douane qui permettrait de lier le nouveau NIF de chaque société avec les anciennes.</li> </ul> <p>► À la Douane :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de sensibiliser les importateurs à renseigner le NIF à jour dans leur déclaration ;</li> <li>- de mettre à jour et nettoyer sa base de données.</li> </ul>	Non suivi Recommandation maintenue
<p><b>Traçabilité dans la répartition des FAM par société au niveau des communes et régions :</b> Il est recommandé :</p> <p>► Au BCMM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'aviser préalablement par lettre les entités bénéficiaires de l'envoi de fonds</li> </ul>	Non suivi Recommandation maintenue

<b>RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DANS LES RAPPORTS DE RECONCILIATION 2012 - 2013</b>	<b>EVALUATION DE LA SITUATION/PROGRES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PAR RAPPORT AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES</b>
<p>en leur faveur avec les détails pertinents tels que période concernée par la FAM, date d'envoi, montant transféré, société ou personne concernée ayant payé la FAM</p> <p>- d'approcher les communes/régions bénéficiaires dont les parts sont détenues en compte d'attente faute d'information de compte bancaire.</p> <p>► Aux Communes / Régions :</p> <p>- de déposer auprès du BCMM le numéro de compte de la commune /région dûment validé par le Ministère de la Décentralisation,</p> <p>- de s'assurer auprès du BCMM du paiement effectif des exploitants dans son périmètre des FAM afin qu'elles puissent réclamer la part qui leur revient.</p>	
<p><b>Propriété réelle et paiement des frais d'administration minière :</b></p> <p>Il est recommandé au BCMM de distinguer les flux de paiement par propriétaire réel lors des travaux de réconciliation.</p>	<p>Non suivi Recommandation : La mise à jour est effectuée le jour même du dépôt de dossier de mouvement de permis</p>
<p><b>Rattachement des droits payés aux sociétés déclarantes :</b></p> <p>Il est recommandé aux centres fiscaux de rattacher directement tous les droits et taxes encaissés par l'administration fiscale aux personnes physiques ou morales ayant effectuées réellement le paiement. Ceci permettrait d'avoir un Etat exhaustif de leur situation fiscale.</p>	<p>Non suivi. Le cas se présente si les droits d'enregistrement sont payés par le conseil fiscal de l'entreprise à sa place. Recommandation maintenue</p>
<p><b>Fiabilisation des données auprès de l'administration fiscale :</b></p>	<p>Suivi partiellement. La migration des données entre centres fiscaux n'est pas toujours fiable. L'hétérogénéité des SIG est sources d'anomalies.</p>

<b>RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DANS LES RAPPORTS DE RECONCILIATION 2012 - 2013</b>	<b>EVALUATION DE LA SITUATION/PROGRES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PAR RAPPORT AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES</b>
<p>IL est recommandé à chaque entité de l'administration fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de renseigner correctement dans le logiciel d'enregistrement la période de rattachement de chaque paiement</li> <li>▶ de renseigner dans un même système d'information toutes les données liées à une société.</li> </ul>	<p>Recommandation maintenue</p>
<p><b>Mise en place d'un outil de suivi des droits de visas et carte de résident :</b> Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la centralisation</li> </ul> <p>des données sur les droits de délivrance de visa et de carte de résident soit à l'EDBM soit au Ministère de l'intérieur,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'enregistrement de toutes les informations (identité, adresse, date de paiement, montant payé, durée, société employeur...) concernant l'expatrié et la société employeur dans la base de données,</li> <li>▶ le paramétrage du logiciel pour permettre d'analyser l'octroi de visas et de carte de résident par société.</li> </ul>	<p>Non suivi Recommandation maintenue</p>
<p><b>Fiabilisation des données pour la réconciliation :</b> Il est recommandé à chaque Direction:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de se doter d'un logiciel adéquat permettant l'enregistrement des données ;</li> <li>▶ d'établir une base de données incluant les informations pertinentes telles que la société, le type de flux concerné (ristourne, taxe, ...), la période, la référence de paiement ;</li> </ul>	<p>Partiellement suivi. Les données sont tenues et mise à jour régulièrement. Recommandation maintenue</p> <p>Toutefois, le système d'archivage des données n'est pas encore opérationnel.</p>

RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DANS LES RAPPORTS DE RECONCILIATION 2012 - 2013	EVALUATION DE LA SITUATION/PROGRES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PAR RAPPORT AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de tenir à jour régulièrement les informations en leur possession.</li> <li>▶ de mettre en place un système d'archivage des données.</li> </ul>	
<p><b>Suivi des données concernant la TVA non remboursée :</b> Il est recommandé à chaque Direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ d'établir une base de données relative à la TVA non remboursée par société ;</li> <li>▶ d'assurer le suivi et la mise à jour régulière des informations.</li> </ul>	<p>Partiellement suivi. La Direction de la Recherche et du Contrôle Fiscal est la seule en charge des informations relatives à la TVA. Recommandation : La DRCF pourrait être associée au réconciliateur dans le cadre de sa mission.</p>
<p><b>Traçabilité des encaissements provenant des industries extractives :</b> Il est recommandé à chaque SRE et centre fiscal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de renseigner précisément dans chaque BTR toutes les informations telles que le nom du contribuable, la nature de l'impôt/taxe, le montant, l'exercice concerné et la date d'encaissement.</li> </ul>	<p>Non suivi Recommandation maintenue</p>
<p><b>Suivi des droits de douanes, taxes sur les produits pétroliers et les TVA à l'importation payées par les industries extractives :</b> Il est recommandé à la Direction des Douanes d'inclure dans la base de données les références du déclarant et du bénéficiaire final (NIF de la société).</p>	<p>Non Suivi Recommandation maintenue</p>
<p><b>Analyse de la contribution économique du secteur extractif :</b> Il est recommandé au Ministère en charge du secteur extractif, au Ministère en charge de l'Economie et à l'INSTAT : de procéder à la réalisation d'une étude annuelle sur la contribution effective des secteurs minier et pétrolier amont suite à une mise à jour de la structure.</p>	<p>Non suivi Recommandation maintenue</p>

## **7. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS EITI**

### **7.1 Points forts identifiées dans le processus EITI durant l'année 2015**

- Contrairement à l'année 2014, le financement des activités 2015 validées par le Comité National a été assuré par la BAD (Banque Africaine de Développement) et le Multi-Donors Trust Fund.
- Deux études relatives au diagnostic de la gestion des titres miniers et des informations géo-scientifiques ont pu être réalisées.
- Fort engagement des membres du Comité National et du Secrétariat Exécutif, malgré un contexte général difficile car des activités importantes ont pu être réalisées.
- Malgré l'effectif restreint des membres du Comité National présents à chaque réunion, toutes les réunions ont pu être tenues même si le quorum n'a pas toujours été atteint.
- Les ateliers organisés par le Comité National ont vu la participation et la pleine adhésion de toutes les parties prenantes. La presse malgache a été particulièrement intéressée.
- Malgré les difficultés rencontrées, des activités ont été accompagnées par des travaux de communications. A titre d'exemple, au cours de l'année 2015, 24 articles ont paru dans la presse locale contre 37 articles en 2014.

### **7.2 Faiblesses identifiées dans le processus EITI durant l'année 2015**

- Le fonctionnement du Secrétariat Exécutif a été perturbé, faute du financement prévu par l'intermédiaire du Basket Fund. Aussi, le recrutement du Responsable de la Communication en remplacement de celui qui a démissionné depuis le mois de Mai, 2015, n'a pu être effectué. Il en est de même pour l'informaticien. L'absence d'un Responsable de Communication qui est chargé entre autres d'organiser les ateliers et les réunions tant au niveau national que régional a quelque peu eu des répercussions négatives dans la mise en œuvre du plan de travail prévu aux axes 6, 7 et 8.
- Le paiement des créances dans le cadre du fonctionnement normal de l'EITI, n'a pu être réglé.
- Le calendrier de certaines activités comme le recrutement du réconciliateur pour l'exercice 2014 a accusé un certain retard afin de se conformer aux procédures des partenaires financiers.
- Pour la majorité des réunions tenues au cours de l'année 2015, le quorum n'a pu être atteint dû au faible taux de participation des membres du collège de l'Administration et de la Société Civile.
- Le manque d'assiduité des membres, surtout du collège de l'Administration et de la Société civile a impacté sur la continuité des échanges et l'appropriation du processus EITI.
- Certaines réunions sont tenues de façon sporadiques, compte tenu de l'urgence de certaines activités.

- Le personnel du Secrétariat Exécutif n'a pas de contrat de service.
- Les procès-verbaux de plusieurs réunions sont manquants.

## 8. COUTS TOTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE (CF. ANNEXE 2)

Les différents budgets prévus pour la mise en œuvre des activités 2015 sont récapitulés dans le tableau à l'annexe 2 :

- Banque Africaine de Développement : 293 300 USD
- Multi Donors Trust Fund : 243 846 USD
- Basket Fund : 90 000 USD

Soit pour un montant total de 627 146 USD.

Il est à noter que le fonds alloué par la BAD et administré par le PAGI n'a été entamé que pour le paiement des reliquats de paiement dans la réalisation des rapports EITI 2012 et 2013 en faveur du Cabinet Ernst&Young et pour les honoraires du personnel du Secrétariat national soit un montant de 194 995 000 Ariary (approximativement 64 998 USD).

Pour les activités financées par le MDTF, le montant total décaissé pour la réalisation des activités sur le diagnostic de la gestion des titres miniers et de la gestion des informations géo scientifiques ainsi que les différents ateliers de sensibilisation n'est pas encore disponible compte tenu du fait que toutes ces activités ont été mis en œuvre directement par la Banque mondiale à travers la procédure « Bank Executed » .

## 9. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES

La participation de chaque collège reste encore trop faible et le quorum n'a jamais été atteint. Cette faible participation pourrait s'expliquer par :

- (i) une efficacité limitée par rapport aux objectifs prévus dans le plan du travail, suite aux problèmes financiers du Secrétariat Exécutif.
- (ii) des réunions du groupe multipartite assez fréquentes et qui ne sont pas programmées dans des délais adéquats afin de permettre aux membres de s'organiser. Par ailleurs, pour motiver davantage la participation des membres de chaque collège, le Comité National devrait être plus proactif dans la mise en œuvre du plan de travail.
- (iii) les travaux du comité national ont été axés sur des priorités qui ne concernent pas forcément toutes les entités du Groupe multipartite. Aussi, les prochaines activités d'intérêt commun ou qui pourraient concerner les autres membres des trois collèges seraient proposées.
- (iv) Bien que le Comité National ait déjà eu l'intention d'accroître davantage la participation au processus EITI, des régions où les activités minières et pétrolières sont actives, cet objectif n'a pas encore pu être atteint, essentiellement pour des raisons budgétaires. Le Comité National apportera une attention particulière à ce point. Deux ou trois réunions du groupe multipartite pourraient ainsi être tenues dans ces régions.

## 10. CE RAPPORT D'ACTIVITES A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ?

Non, le rapport d'activités a été discuté uniquement au sein du groupe multipartite. Il a été recommandé à chaque collègue (administration, compagnies extractives et société civile) de le partager avec les membres de leurs organisations respectives et de rapporter les commentaires au sein du comité national au cours de la validation du rapport.

## 11. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE ET NOMBRE DES REUNIONS DURANT LA PERIODE CONCERNEE

### 11.1 Composition détaillée du Groupe Multipartite durant la période concernée

Outre le Champion, qui est le Ministre auprès de la Présidence chargé des Ressources Stratégiques, Monsieur LALAHARISAINA Joeli Valérien, le Comité National de l'EITI est composé de 21 membres, divisé équitablement en voix égales entre les trois entités, suivant les règles de l'EITI (Société Civile, Industries Extractives et Administration).

#### **Pour la Société Civile :**

- RAKOTONDRALAMBO Holly, Alliance Voahary Gasy ;
- RAJAobelina Léon, représentant le GIE ;
- NICOLL Martin, représentant le GIE
- LEWIS Richard, représentant le GIE ;
- RAZAFINDRAIBE Ernest, représentant la coalition PCQVP Madagascar (Publiez Ce Que Vous Payez) ;
- RAFOLISISOA Haingo, représentant la coalition PCQVP Madagascar ;
- RAJERIHARINDRANTO Harinesy, Coordonnateur Régional Zone Sud ONG ASOS (Société civile Régionale).

#### **Pour les Industries Extractives :**

- FITZGERALD Winifred, Projet Ambatovy, représentant la Chambre des Mines ;
- BOARLAZA Lydia, Madagascar Consolidated Mining, représentant la Chambre des Mines ;
- MARQUETOUX Jean Luc, MADA AUST, représentant la Chambre des Mines
- ANDRIANARIJAONA Tiana, Toliara Sands, représentant la Chambre des Mines ;
- DANE Marcelle, Tullow Oil Madagascar, représentant l'Association Professionnelle des Pétroliers-Amont Malgache (APPAM) ;
- RAHARISON Edmond, Total E&P Madagascar, représentant l'APPAM
- RAMANDIMBIARISON Njaka, SAPETRO, représentant l'APPAM.

### **Pour l'Administration :**

- RAKOTOTAFIKA Gérard, Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole ;
- RATSIMANDRESY RATSARAZAKA Andrianirina, Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole ;
- SOAFARA Hanitrinala Marie France Direction Générale des Douanes, Ministère des Finances et du Budget ;
- RAKOTONANAHARY Herizo Direction Générale des Impôts, Ministère des Finances et du Budget ;
- RANDRIANARISON Nandrasanamahery, Ministère de l'Economie et du Plan ;
- RABEFITIA Haga, Ministère de l'Environnement et des Forêts ;
- RANDRIAMAHENINA Théodore Lucien, Directeur Général de l'Administration du Territoire, Ministère de l'Intérieur ;

Le Secrétariat exécutif de l'EITI Madagascar est quant à lui composé par :

- RANDRIAFENO Tolotrandry Rajo Daniella, Secrétaire Exécutif
- ANDRIATSITOHAINA Rija, Assistant Administratif et Financier

## **11.2 Réunions effectuées durant l'année 2015 et présences des membres du Comité National**

Le Comité National s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2015.

### **24 Mars, 2015 :**

Les points suivants ont été discutés :

- Débat préliminaire entre les membres du Comité National EITI, portant sur les différents points de révision du Code Minier et du Code Pétrolier,
- Préparatifs du débat EITI élargi concernant la révision du Code Minier et du Code Pétrolier,
- Mise au point concernant le nouveau mandat des membres du Comité National (2015 – 2017),
- Questions diverses.

### **17 Juillet, 2015 :**

La réunion a été présidée par le Champion de l'EITI. 3 (trois) membres du collège des Industries Extractives et 2 (deux) membres du collège de l'Administration étaient présents.

Les points suivants ont été discutés :

- Financement du Secrétariat National,
- Rapport d'activité 2014
- Questions diverses

### **27 Août, 2015 :**

L'ordre du jour a été comme suit :

- Validation du rapport final sur la gestion des titres miniers

- Formulaire pour recueillir les commentaires sur le processus de validation
- Situation des activités de l'EITI Madagascar
- Questions diverses

**18 Septembre, 2015 :**

Réunion de mise au point avec le PAGI et la BAD.

**30 Septembre, 2015 :**

La réunion avait comme ordre du jour, les points suivants :

- Situation du Rapport de Réconciliation
- Situation des activités en cours et celles avec le PAGI
- Proposition des prochaines activités sur la fiscalité, le renforcement des sociétés civiles...
- Fonctionnement du Comité National et du Secrétariat Exécutif

**28 Octobre, 2015 :**

Réunion préparatoire de l'Atelier de présentation du rapport préliminaire sur le diagnostic de la gestion des informations géo-scientifiques.

**17 Novembre, 2015 :**

La réunion a porté sur la préparation des prochains ateliers au niveau des régions et à Antananarivo.

**10 Décembre, 2015 :**

L'ordre du jour était comme suit :

- Désignation des administrateurs au sein du Conseil d'Administration de l'EITI,
- Réflexions sur les récits d'impact de l'EIT ET site web
- Préparatifs de la conférence internationale à Lima
- Situation du financement et des activités EITI
- Questions diverses

**21 Décembre, 2015 :**

Réunion avec le PAGI aux fins de l'évaluation de l'offre technique relative au recrutement du cabinet réconciliateur de l'exercice 2014

## **12. PERSPECTIVES 2016**

La date initiale prévue pour la validation de Madagascar serait le 5 décembre 2016. Compte tenu des défis qui attendent l'EITI Madagascar face au processus de validation, le Comité National œuvrera pour la réalisation du rapport EITI de l'année fiscale 2014 suivant les nouvelles normes EITI de 2013.

Aussi, les activités liées au soutien au processus de validation telles qu'elles sont définies dans le plan de travail 2015-2016 seraient priorisées.

Concernant le financement, les activités de 2016 continuent à être financées par le MDTF (Banque Mondiale) et le PAGI (BAD). En outre, l'EITI Madagascar envisage de poursuivre les lobbyings auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que l'Etat afin d'assurer le financement du Secrétariat Exécutif. Ce, en insistant sur la prise en charge du budget dans la loi de finances 2016 tel qu'il a été convenu lors de l'accord de financement du Secrétariat par le PAGI (BAD).

## 13. CONCLUSIONS

Pour la deuxième année consécutive, malgré l'absence de financement du Basket Fund, le Secrétariat Exécutif, avec l'appui volontaire du Comité National et du Champion ont tenu à réaliser des activités importantes pour la mise en œuvre de la norme EITI à Madagascar.

En effet, tel qu'annoncé dans le rapport d'activités 2014, suite au gel des permis depuis 2011 et au dérèglement de l'accès aux informations géo-scientifiques, des études ont été diligentées en vue de faire le diagnostic du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) et de la gestion des informations géo-scientifiques. Par ailleurs, en vue de la préparation de la validation du pays, initialement prévue pour le 05 décembre 2016, le Plan de Travail 2016 a été principalement axée sur la formation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes. Même si ces activités n'ont pas pu être toutes initiées à cause des difficultés administratives, elles seront entièrement reprises dans le cadre du nouveau plan de travail.

Les activités de sensibilisation et de soutien au processus de validation seront également poursuivies ainsi que l'institutionnalisation de l'EITI. Ce, afin d'assurer le bon fonctionnement de tous les organes décisionnel et technique de l'EITI Madagascar et garantir ainsi la pérennité de la mise en œuvre de la norme dans le pays.

Approuvé par le Groupe Multipartite :

Date: 23 Décembre 2016

---

## ANNEXE I

#	Plan d'activités EITI 2015 - 2016							Fonds		
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2015	Montant 2016	PAGI	BF	MDTF
1	Rapport de réconciliation	Réaliser une réconciliation des flux financiers entre les industries extractives et l'Etat - pour les années fiscales 2014 et 2014	Lourdeur de la procédure de recrutement du cabinet indépendant	Rapport de réconciliation EITI	Rapports publiés	119 000	75 000	194 000		
		<b>TOTAL 1</b>					<b>119 000</b>	<b>75 000</b>	<b>194 000</b>	
2	Transparence dans la gestion des permis	Améliorer la transparence en matière de procédure d'octroi et de gestion des permis miniers	Gel de permis minier et dérèglement de la gestion des permis	Recrutement d'un consultant pour diagnostic et appui du Bureau du Cadastre Minier (BCMM)	Rapports publiés	75 000	75 000			150 000
		<b>TOTAL 2</b>					<b>75 000</b>	<b>75 000</b>		
3	Transparence des informations géo-scientifiques	Améliorer la transparence de l'accès aux informations géo-scientifiques et la gestion des infrastructures géologiques	Dérèglement de l'accès aux informations géo-scientifiques et la gestion des infrastructures géologiques	Recrutement d'un consultant pour diagnostic et appui aux départements ministériels concernés par la gestion des informations géo-scientifiques (direction de la géologie, cellules environnementales, ...)	Rapports publiés	50 000	50 000			100 000
		<b>TOTAL 3</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>		
4	Transparence									

#	Plan d'activités EITI 2015 - 2016						Fonds				
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2015	Montant 2016	PAGI	BF	MDTF	
	de la distribution des revenus	Améliorer la connaissance des parties prenantes et du grand public de la nouvelle fiscalité minière et pétrolière	Révision du code minier et du code pétrolier en cours	Ateliers d'information sur la nouvelle fiscalité minière et pétrolière Booklet: Guide de la fiscalité minière et pétrolière	Nb. Participants	26 923	26 923			53 846	
					Nb. Destinataires	13 462	13 462			26 923	
		Améliorer la transparence de la redistribution des revenus fiscaux générés par le secteur extractif	Influidité du circuit de redistribution des revenus aux institutions et communautés bénéficiaires	Documentaire TV : Guide de la fiscalité minière et pétrolière	Nb. Diffusions	13 462	5 769			19 231	
		<b>TOTAL 4</b>				<b>53 846</b>	<b>46 154</b>			<b>100 000</b>	
5	Formations	Renforcer les capacités de la société civile et des agents de l'État pour qu'ils puissent débattre efficacement des rapports EITI	Les dispositions légales et fiscales régissant les compagnies extractives ne sont pas souvent assimilées par les agents de l'Etat et sont mal compris par les organisations de la société civile	Formations sur place	Nb. Personnes formées	7 000	4 000	11 000			
				- au niveau national							
		Améliorer les capacités des membres du Comité National et du Secrétariat EITI pour un meilleur pilotage des activités mis en œuvre dans le cadre du processus		Formations à l'étranger	Nb. Personnes formées	9 000	8 000	17 000	0		
				secrétariat et comité national	Nb. Participants	26 000	22 000	48 000			
<b>TOTAL 5</b>				<b>42 000</b>	<b>34 000</b>	<b>76 000</b>					
6	Sensibilisatio	Améliorer la	La baisse des activités	Brochures + CD	Nb. Distribués	3 846	3 846	7 692			

#	Plan d'activités EITI 2015 - 2016							Fonds		
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2015	Montant 2016	PAGI	BF	MDTF
	n	compréhension du processus EITI et des rapports EITI par le grand public et les parties prenantes  Faire approprier l'EITI par les membres du Groupe Multipartite et les mobiliser sur les enjeux de la transparence du secteur extractif	durant la période de suspension a affaibli la notoriété de l'EITI auprès des parties prenantes et du grand public	Journée de solidarité EITI  Émissions - débats TV et Radio Insertions presse & magazines Publireportage (vidéo de présentation de l'EITI) TV/Radio : Émissions éducatives TV: Parrainage JT (Journ. télé)  Panneaux publicitaires  Affiches  Insertions web (bannières) Revue semestrielle EITI	Nb. Participants  Nb. Diffusions Nb. Diffusions Nb. Diffusions Nb. Diffusions Nb. Diffusions  Zones couvertes Institutions couvertes  Nb. Visiteurs site web Nb. Destinataires	4 615  1 923 4 000 3 846 3 846 6 923  13 462 1 538  1 923 10 000	4 615  1 923 4 000 3 846 3 846 6 923  13 462 1 538  1 923 10 000	9 231  3 846 8 000 7 692 7 692 13 846  26 923 3 077  3 846 20 000		
<b>TOTAL 6</b>						<b>55 923</b>	<b>55 923</b>	<b>111 846</b>		
7	<b>Soutien au processus de réconciliation</b>	Maximiser la divulgation et la compréhension du rapport aussi bien au niveau central que dans les régions  Récouter le maximum d'échanges et de réflexions à travers l'organisation de débats	Insuffisance des débats et des analyses approfondis des rapports auprès des parties prenantes et des institutions concernées par la gestion de l'industrie extractive	Version intégrale du rapport Version résumée du rapport (grand public) Atelier de sensibilisation et de formation des journalistes Conférence-débat des parties prenantes	Nb. Distribués Nb. Distribués Nb. Participants Nb. Participants	1 923 5 000 5 385 6 538	1 923 5 000 5 385 6 538			3 846 10 000 10 769 13 077

#	Plan d'activités EITI 2015 - 2016							Fonds		
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2015	Montant 2016	PAGI	BF	MDTF
			multipartites sur les rapports publiés		Conférence-débat des parlementaires	Nb. Participants	5 346	5 346		
		Encourager la prise en compte des recommandations formulées dans les rapports EITI et par les parties prenantes EITI		Ateliers de sensibilisation dans les régions minières	Nb. Participants	12 308	12 308			24 615
				Conférence Nationale EITI	Nb. Participants	18 500	18 500			37 000
				Document de "Recommandations et Perspectives EITI"	Nb. Destinataires	10 000	10 000			20 000
		<b>TOTAL 7</b>				<b>65 000</b>	<b>65 000</b>			<b>130 000</b>
8	Soutien au processus de validation	Promouvoir l'EITI en tant que plateforme de débat et de réflexion concernant les résultats contenus dans les rapports EITI et les questions-clés de la transparence du secteur extractif  Mobiliser les parties prenantes à la mise en œuvre de recommandations concrètes formulées à l'issue de la publication des rapports EITI	Respect impératif et intégral des exigences de la norme EITI	Travaux de création (Agence de communication)	Nb. Supports réalisés	7 692	7 692	15 385		
				Forum des OSC sur le processus EITI	Nb. Participants	7 662	7 662	15 323		
				Team-building du Comité National EITI	Nb. Participants	4 423	4 423	8 846		
				Booklet: Plan de travail / Rapport annuel	Nb. Destinataires	3 462	3 462	6 923		
				Booklet: Guide EITI pour les OSC	Nb. Destinataires	5 769	5 769	11 538		
				Booklet: Guide EITI pour les entreprises	Nb. Destinataires	3 077	3 077	6 154		
				Documentaire TV: Rapport EITI 2014	Nb. Diffusions	7 692	0	7 692		
				Documentaire TV: Rapport EITI 2015	Nb. Diffusions	0	7 692	7 692		
				<b>TOTAL 8</b>					<b>39 777</b>	<b>39 777</b>
9	Coordination	Disposer d'un Secrétariat Exécutif opérationnel pour le pilotage et la mise en œuvre des activités de l'EITI	Nécessité d'institutionnalisation de l'EITI et de pérennisation du financement du Secrétariat National	Honoraires du Secrétaire Exécutif	Personnel opérationnel	34 800	0		34 800	0
				Honoraires du Responsable communication	Personnel opérationnel	21 600	0		21 600	
				Honoraires de l'assistant	Personnel	9 600	0		9 600	

#	Plan d'activités EITI 2015 - 2016						Fonds			
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2015	Montant 2016	PAGI	BF	MDTF
				administratif et financier	opérationnel					
			Honoraires du webmaster/informaticien	Personnel opérationnel	6 000	0	6 000			
			Fonctionnement et frais divers	Personnel opérationnel	24 000	10 000		34 000		
		<b>TOTAL 9</b>			<b>96 000</b>	<b>10 000</b>	<b>6 000</b>	<b>100 000</b>		<b>0</b>
10	Acquisitions	Améliorer l'opérationnalité du Secrétariat Exécutif	-	Téléphonie	Achat effectif	4 000	0	4 000		
				Mobiliers	Achat effectif	2 900	0	2 900		
				Matériels informatiques et bureautiques	Achat effectif	10 400	0	10 400		
				Matériels audio-visuels	Achat effectif	3 000	0	3 000		
				Fournitures de bureau	Achat effectif	2 900	0	2 900		
				Goodies personnalisés EITI	Nb. Distribués	7 400	0	7 400		
				<b>TOTAL 10</b>		<b>30 600</b>	<b>0</b>	<b>30 600</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						<b>627 146</b>	<b>450 854</b>	<b>498 000</b>	<b>100 000</b>	<b>480 000</b>
<b>GRAND TOTAL</b>								<b>1 078 000</b>		

## ANNEXE II

ACTIVITES	BUDGET 2014	BAD			BF			MDTF		
		FONDS BAD	DEPENSES REELLES	ECART	FONDS BF	DEPENSES REELLES	ECART	FONDS MDTF	DEPENSES REELLES	ECART
Rapport de réconciliation	119 000	119 000	30 500	88 500			0			0
Transparence dans la gestion des permis	75 000			0			0	75 000	N/D	N/D
Transparence des informations géo-scientifiques	50 000			0			0	50 000	N/D	N/D
Transparence de la distribution des revenus	53 846			0			0	53 846	0	53 846
Formations	42 000	42 000		42 000			0			0
Sensibilisation	55 923	55 923		55 923			0			0
Soutien au processus de réconciliation	65 000			0			0	65 000	N/D	N/D
Soutien au processus de validation	39 777	39 777		39 777			0			0
Coordination	96 000	6 000	30 435	24 435	90 000	0	90 000			0
Acquisitions	30 600	30 600		30 600						0
<b>Montant Total</b>	<b>627 146</b>	<b>293 300</b>	<b>60 935</b>	<b>232 365</b>	<b>90 000</b>	<b>0</b>	<b>90 000</b>	<b>243 846</b>	<b>N/D</b>	<b>N/D</b>